



**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le 08 avril, à 20 heures 30, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 01 avril 2015, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, JEAN-MARIE MAILLE, JEANICK SOLITUDE, PATRICK MULLER, LEONOR SERRE, HUBERT EMMANUEL-EMILE, DOMINIQUE DUFUMIER, MARIE-CHRISTINE COUVERCELLE, GILDAS QUIQUEMPOIS, PAULETTE DORRIERE, AÏCHA BELOUNIS, GILDO VIEIRA, NATACHA SEDDOH, MICHEL NUNG, CIANNA DIOCHOT, FREDERIC DESCHAMPS, JEAN-CLAUDE DAVID, CLEMENT GOUVEIA, NADINE GAMBIER, DOMINIQUE SABATHIER, DJAMILA AMGOUD.

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

ATIKA AZEDDOU, POUVOIR A BLAISE ETHODET-NKAKE ; BOUCHRA SAADI POUVOIR A FLORENCE LEBER ; LOUIS ANGOT POUVOIR A FREDERIC DESCHAMPS.

ABSENTS :

CHRISTOPHE CAUMARTIN

Jacqueline HAESINGER est élue secrétaire à l'unanimité.

Intervention de Pierre BARROS :

Je vous propose d'inverser les points 1 et 2 de l'ordre du jour de ce conseil pour nous permettre de débattre sur la présentation du budget avant de voter les taux d'imposition. Cela reste réglementaire et me semble plus intéressant.

Un point est à rajouter. Il s'agit d'une motion contre la fermeture de classe à l'école Alexandre Dumas, motion que vous trouverez dans vos pochettes. Vu les dernières nouvelles de l'inspection académique, je pense qu'un positionnement du conseil municipal de ce soir peut être important.

Après la demande de modification de Michel Nung concernant son intervention page 7, disant « la réponse proposée par la mairie au dernier conseil d'école » et non « conseil municipal », le compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le maire fait lecture des décisions.

QUESTION N° 1 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Intervention de Christophe LACOMBE

Nous avons tous assisté aux commissions pour travailler sur ce budget.

2.1 Le résultat 2014

Le budget primitif 2014 dont le montant total d'investissement se montait à 5 090 464.23 €, intégrait 1 979 662.71€ de restes à réaliser (factures non encore parvenues), dont 409 785.00€ pour la participation à la ZAC Gare, 173 400.97€ pour la réhabilitation de l'avenue Camille Laverdure, 378 159.42€ pour la voirie rue des Violettes, 130 399.96€ pour la voirie France Foncière, 124 834.33€ de bail voirie, 92 977.20€ pour le Pôle Civique, et était marqué par :

- la poursuite des opérations d'aménagement du centre-ville (270 569 €),
- la programmation du réaménagement de l'école Daudet (RIG) (90 193 €),
- la Voirie de la France Foncière – 1ere tranche (450 000 €),
- la poursuite du projet d'aménagement de la gare (177 285 €),
- le bail voirie pour les petites rénovations (240 000 €),
- les travaux d'entretien des bâtiments communaux (pour un total de 863 416 €, dont la réfection du chauffage Daudet : 130 000 €, des travaux divers dans les écoles et équipements sportifs : 103 966 €, des travaux urgents sur le domaine public : 30 000 €, des travaux de rénovation de l'éclairage public : 50 000 €).

Trois décisions modificatives sont intervenues en cours d'année pour 484 466.81 € d'augmentation de dépenses en investissement essentiellement dues à des dépenses d'ordre (404 944.38€ de transfert de l'assainissement au SICTEUB, 67 080€ de régularisation d'une soulte sur vente de terrain) et pour 484 466.81€ de hausse de recettes (404 944.38€ de transfert de l'assainissement au SICTEUB, 80 931€ de régularisation d'une soulte sur vente de terrain). Le réalisé s'est élevé à 4 345 282.84 €, soit 78% du budget.

Le taux de concrétisation des projets portés par les Services Techniques atteint 86%, soit 1 645 714.16€ de projets réglés et 549 329.00 € de projets engagés avec factures à recevoir, sur 2 552 751.20€ budgétés.

Le budget de fonctionnement 2014, dont le montant initial de dépenses se montait à 11 869 382.32€, s'est concrétisé à hauteur de 12 287 239.70€, soit une évolution globale de +417 857.38€, principalement due aux trois décisions modificatives intervenues en cours d'année avec des dépenses supplémentaires (115 573.20€ de transfert de l'assainissement au SICTEUB, 145 397.61€ de perte exceptionnelle sur annulation de recettes 2013 non réalisées dont la pénalité CBC sur le chantier Pôle Civique, 66 472€ de surcoûts de mise en place de la Réforme des Rythmes Scolaires et 41 957.83€ de certification HQE du Pôle Civique) et 374 976.93€ de hausse de recettes (162 142€ de Fonds de Solidarité de la Région Ile de France, 115 573.20€ de transfert de l'assainissement au SICTEUB, 31 957€ de DGF, 57 295€ de Dotation de Solidarité Rurale).

Le réalisé (compte administratif) 2014, qui sera présenté pour approbation lors du prochain conseil municipal, comprend donc :

- le résultat de clôture de l'exercice 2014, arrêté avec le Trésorier soit +340 281.27€ en fonctionnement, +287 124.10€ en investissement pour un total de +627 405.37€,
- le solde des Restes A Réaliser en dépenses et recettes d'investissement soit -529 670,03€.

Le cumul des étapes donne en fonctionnement +340 281,27€ et en investissement -242 545.93€, soit un résultat total de **+97 735.34€**.

2.2 Le budget primitif 2015

Il se décompose comme suit :

Fonctionnement	12 213 482.96 €
Investissement	3 657 342.60 €
Total	15 870 825.56 €

Il est marqué par :

- des changements institutionnels en cours au niveau de l'intercommunalité (réforme des territoires qui doit aboutir au 1^{er} janvier 2016 à une évolution du périmètre de l'agglomération Roissy Porte de France), d'où un ensemble d'incertitudes qui subsistent pour l'avenir,
- des baisses de dotations de l'Etat engagées depuis 2010 (-6,2 % entre 2010 et 2014, soit – 297 397 € sur la période) qui s'accroissent fortement cette année (- 4 % supplémentaire, ce qui représente – 176 618 € pour 2015) et qui s'annoncent encore plus importantes en 2016 et 2017.

Ainsi, s'agissant du budget de **fonctionnement**, le chiffre total à 12 213 482.96 € correspond à :

- **11 029 292.00€ de dépenses réelles, soit – 1,68 % de baisse par rapport à 2014,**
- 913 705.70€ de versement à l'investissement pour couvrir la capacité d'autofinancement et rembourser ainsi l'emprunt en cours,
- 270 485.26€ de dotation aux amortissements.

S'agissant du budget d'**investissement** dont le montant total s'élève à 3 657 342.60€, il est constitué pour 760 754.33€ des restes à réaliser de l'exercice précédent (essentiellement pour factures à recevoir sur des réalisations terminées, telles que la 1^{ère} phase de rénovation de la France foncière) et de **2 896 588.27€ de propositions nouvelles, soit – 6,88 % de baisse par rapport à 2014.**

2.3 Les principales orientations municipales pour construire l'équilibre budgétaire

Dans le contexte de diminution drastique des moyens de la collectivité, plusieurs axes stratégiques ont été retenus par l'équipe municipale pour construire l'équilibre budgétaire tout en préservant le service rendu à la population.

- **Réduction des dépenses de fonctionnement en développant des logiques de bonne gestion, assorties de démarches écologiques et de soutien à l'initiative citoyenne**

Globalement, les dépenses courantes de tous les services ont été réduites en moyenne de 10 %, en revisitant les conditions de mise en œuvre de l'action municipale : ◊ diminution des frais de bouche et de réception lors des rencontres locales (vœux, commémorations, inaugurations diverses...) tout en préservant la dimension conviviale des événements mais optant pour des produits moins onéreux ◊ priorité aux travaux en régie municipale des services techniques ◊ développement des démarches de mutualisation d'équipements entre les différents services ◊ renforcement de la gestion différenciée des espaces verts par les services techniques ◊ soutien aux initiatives proposées par des parents d'élèves et/ou des bénévoles d'associations pour réaliser des chantiers participatifs (rénovation de salles de classes, de locaux associatifs ou autres) et mise en place de chantiers éducatifs et d'insertion faisant intervenir des jeunes fossatussiens ◊ renégociation de certains contrats de prestation visant à en optimiser les coûts ◊ mise en place d'actions visant à promouvoir les économies d'énergie : réduction de l'éclairage public nocturne entre 1h et 4h du matin après concertation avec la gendarmerie pour préserver la sécurité ◊ réduction de la masse salariale (non remplacement de certains départs, suppression du recours aux saisonniers, fermeture du 2nd centre de loisirs Barbusse ouvert en septembre en raison des hausses importantes de fréquentation annoncées devenu inutile au regard des

chiffres réels, suppression des études surveillées mais accompagnement des enfants faisant leurs devoirs dans les accueils post-scolaires...).

- **Augmenter les recettes en recherchant des financements supplémentaires auprès de nos partenaires institutionnels et en valorisant au maximum le patrimoine communal**

Des négociations visant à solliciter de nouvelles subventions auprès de l'Agence nationale de rénovation urbaine ont abouti à capter d'ici la fin de l'opération de rénovation urbaine du centre-ville un apport supplémentaire de 736 000 €. Des discussions avec la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France ont aussi permis de capter deux nouveaux fonds de concours dès cette année pour la ZAC du centre-ville (250 000 €) et pour la ZAC de la gare (162 500€).

Par ailleurs, la commune a engagé des démarches pour faire chiffrer par France domaines, la valeur de terrains dont elle est propriétaire et qu'elle pourra mettre en vente. Ces recettes potentielles n'étant pas encore précisément connues, n'ont pas été inscrites au budget mais viendront l'améliorer en cours d'année, dès qu'elles auront pu se concrétiser.

Pour pallier au manque de salle des fêtes sur la ville, la municipalité a décidé en 2014, de proposer la mise à disposition de la salle polyvalente de l'AGORA pour des fêtes privées, dès lors que celle-ci n'est pas occupée par des associations. Cette expérience avait été lancée à titre gratuit en 2014. Or, elle a montré que la gratuité totale engendre des problèmes de fonctionnement. En outre, sur l'ensemble des communes du territoire, les prêts de salle à destination de fêtes privées sont toujours assortis d'une participation financière minimum. C'est pourquoi, il a été décidé de proposer un tarif de prêt de salle à hauteur de 150 € la soirée, porté à 250 € pour une location de la salle avec la cuisine.

Enfin, la municipalité a décidé de faire quelques travaux pour diviser un grand logement de Barbusse en 2 logements plus petits et réadapter les locaux de la Police municipale pour les mettre en location au titre du logement d'urgence. Ces 2 opérations permettront d'offrir à la population trois logements supplémentaires pour répondre à des situations d'extrême urgence.

- **Augmenter les recettes en demandant un effort exceptionnel aux Fossatussiens mais épargnant les revenus des plus modestes et développant une plus grande équité sociale**

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires génère des coûts importants. Pour l'année 2014-2015, la municipalité avait opté pour la gratuité totale des TAP en considérant, qu'il était important de pouvoir garantir l'égalité d'accès aux activités pour les enfants de toutes les familles Fossatussiennes. Les charges importantes induites par ces activités (122 392 € de charges nettes en 2015) dans un contexte de réductions croissantes des moyens de la collectivité ne permettent pas de poursuivre la gratuité totale des TAP. C'est pourquoi, il a été décidé de prévoir une participation modique des familles aux TAP à compter de septembre 2015. Le principe proposé, à confirmer en commission éducative puis par un vote au Conseil municipal, consisterait à demander aux familles une participation calculée selon les quotients familiaux et comprise entre 5 et 20€ par mois par enfant, avec une dégressivité pour le 2^{ème} enfant.

Parallèlement, une révision des quotients familiaux est aussi prévue d'ici la rentrée de septembre. En effet, la grille des quotients familiaux actuels va de A à G. Pour un foyer avec 2 enfants, la 1^{ère} tranche de revenus se situe entre 0 et 846 €, et la dernière tranche concerne les revenus supérieurs à 3 302 €. Cela signifie qu'un couple gagnant 4, 5, 6, 7 000 €, voire plus encore, paie le même montant qu'un couple gagnant 3 302 €. C'est pourquoi, il est prévu de revoir les quotients familiaux en réduisant le nombre des tranches et prévoyant éventuellement une tranche ou deux supplémentaires pour les plus hauts revenus.

La participation qui sera demandée aux familles pour les TAP et la révision des quotients familiaux doit permettre d'abonder le budget du secteur éducatif à une hauteur moyenne de 146 000 € pour un montant total de dépenses, qui se monte pour 2015 toutes charges comprises à 1 127 000 €, avec un montant actuel de recettes limité à 370 000 €.

- **Poursuivre les grands projets d'aménagement, soutenir l'offre de logement pour les Fossatussiens et le développement commercial pour capter à terme de nouvelles recettes**

La ZAC de la gare prévoit d'ici 2018, la construction de 90 logements sociaux et intermédiaires, dont 80 sur la place de la Liberté et 10 sur l'avenue Henri Barbusse, l'aménagement de 1030 m² de surfaces commerciales en rez-de-chaussée des immeubles à construire, la construction d'un immeuble d'activité en entrée de ville (arrière du bâtiment du Beauvaisis) et l'aménagement urbain des abords de la place de la Liberté.

La participation de la ville pour 2015 est de 289 457 € TTC. Le fonds de concours apporté par la CARPF prolongé d'un an, à hauteur de 162 500 €, vient diminuer d'autant le reste à charge pour la ville.

La ZAC du centre-ville prévoit la reconstruction de 96 logements sociaux et la création de 219 logements supplémentaires (sociaux, en accession et locatifs libres), la construction d'équipements publics (après le pôle civique, le restaurant intergénérationnel de Daudet et la restructuration du groupe scolaire), la démolition du centre commercial obsolète et la création de 2438 m² de linéaire commercial autour de la place centrale, et le réaménagement des espaces publics.

La participation de la ville à la ZAC pour 2015 est de 465 262 € à laquelle s'ajoute la participation pour le restaurant intergénérationnel de 304 475 €. Ces participations seront diminuées de 250 000 € apportées par la CARPF au titre d'un fonds de concours supplémentaire.

Ces deux opérations permettront le développement de l'offre de logement au profit des Fossatussiens et un renforcement important de la dynamique commerciale sur la ville. Et alors que des fermetures de classes sont annoncées par l'inspection académique pour la rentrée prochaine, elles viendront soutenir l'augmentation de la population locale pour passer le seuil des 10 000 habitants, récupérer de nouvelles dotations et de nouvelles recettes fiscales en conséquence, soutenir le maintien et même l'ouverture de nouvelles classes pour les prochaines années.

- **Poursuivre le désendettement de la ville**

L'endettement est pour toute collectivité un moyen indispensable pour mettre en œuvre des gros investissements, dès lors que ceux-ci s'amortissent dans la durée. Dans ce contexte, alors que l'endettement moyen de la ville de Fosses habituellement situé autour de 7 à 8 millions d'euros, l'opération de rénovation urbaine du centre-ville a imposé un pic d'endettement à partir de 2012 qu'il est prévu de réduire chaque année à hauteur de 1 millions d'euros minimum par an (remboursement du capital et des intérêts compris).

Dans ce contexte, l'année 2015 va permettre de rembourser la dette en cours à hauteur de 1 507 082,75 € (capital et intérêts). Sachant qu'un nouvel emprunt devra être capté mais limité à 500 000 €, la dette aura diminué en fin d'année de 1 007 085,75 €.

- **Préserver le service rendu à la population, en maintenant la priorité accordée et l'éducation et la culture et déployant des moyens spécifiques pour soutenir la tranquillité publique**

Le développement éducatif et culturel reste une priorité municipale avec des moyens importants dédiés au fonctionnement de la ludomédiathèque, de l'école de musique et de danse et de l'Espace Germinal (751 984 €, masse salariale comprise).

Un plan d'informatisation permettra de moderniser sur 3 ans l'ensemble du parc informatique des écoles (ordinateurs sur chariots mobiles – 16 par école - tableaux numériques), grâce au soutien du service informatique de la CARPF : coût estimé 67 200 €, auxquels s'ajouteront les tableaux numériques.

Un projet exceptionnel est aussi développé en 2015, qui se poursuivra en 2016, grâce à un partenariat avec la fondation Eperon, qui consiste à développer des actions éducatives autour de la relation au cheval. Ce projet dont le coût total pour 2015 s'élève à 45 081,20 € (dont 17 799, 20 € en investissement, qui serviront pour d'autres activités éducatives), permettra de capter 24 536 € de subvention.

La tranquillité publique est aussi une priorité qui donne lieu à la signature d'une nouvelle convention avec le Conseil général pour le financement de l'équipe d'éducateurs spécialisés IMAJ chargés de travailler auprès des jeunes Fossatussiens et prévenir le développement de la délinquance. Cela se traduit par une dépense totale de fonctionnement pour la ville en 2015 de 30 000 €, dont 11 200 € valorisé au titre de la mise à disposition d'un local (sis Ecole H. Barbusse), sachant que le Conseil général apportera de son côté, une contribution de 120 000 €.

Par ailleurs, la ville a souhaité mettre en place un poste de médiatrice sociale, coordonnatrice en matière de sécurité et prévention de la délinquance, sachant que ce poste est subventionné à hauteur d'un tiers par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Enfin, le soutien aux associations ou organismes divers reste un enjeu essentiel pour la municipalité, qui y consacre aujourd'hui un budget annuel de 495 566 €, dont 123 916 € pour les associations sportives et de solidarité, 74 650 € pour le CCAS, 46 000 € pour le comité des œuvres sociales du personnel et 251 000 € (fonctionnement et investissement compris) pour l'Espace Germinal.

- **Poursuivre les travaux de rénovation du domaine public et des équipements municipaux**

Pour ce qui est des travaux d'entretien du domaine public et de rénovation du patrimoine municipal ou des investissements en termes d'équipement, sont privilégiés la sécurité des usagers, l'accessibilité et le remplacement du matériel dégradé ou obsolète.

2.4 Les projets financés en investissement (hors ZAC) pour 2015

Les principales dépenses se déclinent comme suit :

Voirie : travaux bail voirie	200 000,00
Travaux divers dans les bâtiments : peinture dans les écoles, rénovation du plafond de la réserve de Mistral, porte de secours à Barbusse, séparation des anciens locaux PM, rénovation de la façade de Mistral, réparation du monte-charge de l'école Daudet, chantiers d'insertion de peinture avec IMAJ	79 816,00
Travaux pluriannuels circulations douces secteur Daudet et parc des 2 collines	55 000,00

Remplacement du camion benne suite à un vol	35 000,00
Travaux urgents Domaine Public	30 000,00
Travaux d'urgence : bâtiments communaux	30 000,00
BARBUSSE - travaux de séparation du logement de fonction + plomberie + VMC + électricité	30 000,00
Travaux d'Eclairage public	20 000,00
LA FONTAINE - réfection des acrotères et rénovation des toitures	35 000,00
Mise en accessibilité des locaux	15 000,00
CLSH : mise en place de film en partie haute réfectoire et accueil	14 500,00
Jeux Ecole la Fontaine	14 000,00
Patrimoine arboré (achat d'arbres et arbustes)	10 000,00
Fournitures matériel outillage Domaine Public et Bâtiment	10 000,00
Mandela : centrale incendie	10 000,00
Domaine Public : Matériel panneaux de signalisation	8 000,00
Germinal : Rénovation des sols du 1er étage et des escaliers	7 064,00
Clôtures, Portails et portillons	5 000,00
Mobilier Urbain	5 000,00
CTM - Motorisation portail	4 000,00
Acquisition matériel Domaine Public (hydrogriffe pour tracteur)	3 500,00
GERMINAL - porte de secours + huisserie	3 500,00
Acquisition feux tricolores	3 363,00
PIROUETTE - installation d'un store banne côté jardin	3 166,00
PIROUETTE - modification des ouvrants déjà existant côté rue et côté jardin dans la salle principale	3 077,00
TOTAL PROJETS	633 986,00

2.5 Les recettes d'investissement 2015

Les principales recettes réelles (hors opérations d'ordre) enregistrées sont :

- des cessions de terrains sur la ZAC du Centre-Ville (155 786€) et sur le reste de la Ville (4 420€),
- deux subventions de la C.A.R.P.F. sur la ZAC du Centre-Ville (688 149€),
- les subventions de l'Etat (ANRU, Caisse Des Dépôts) sur la ZAC du Centre-Ville (24 087.83 €),
- des subventions de réserve parlementaire sur les circulations douces (35 404.05€),
- un reliquat de subventions de la Région sur le Pôle Civique (39 613.67 €),
- deux subventions de la CAF sur travaux de la Halte Jeux (4 161€),
- le F.C.T.V.A. (260 775.76€),
- un emprunt (500 000€).

2.6 L'état de la dette

Comme prévu, après les différentes études prospectives réalisées au cours des dernières années, la ville s'est endettée pour faire face aux investissements exceptionnels induits par l'opération de rénovation urbaine du centre-ville. Le pic d'endettement atteint en 2012 a commencé à baisser en 2013. Cette baisse s'est confirmée en 2014 :

	Au 31 12 11	Au 31 12 12	Au 31 12 13	Au 31 12 14
Montant	8 676 734, 07 €	16 414 848,61 €	15 546 502, 08 €	14 485 672,57 €

L'annuité à payer au cours de l'exercice 2015 s'élève à 1 507 082.75 €, et se décompose comme suit : 412 891.79€ en intérêts et 1 094 190.96 € en capital.

Le nouvel emprunt de 500 000 € à capter cette année, le sera sur la base d'un prêt sécurisé (catégorie 1A). Il pourra en outre, ne pas être mobilisé, notamment si les nouvelles recettes prévues par les ventes des terrains programmées parvenaient à se concrétiser cette année. A défaut, le montant de l'emprunt étant réduit par rapport à l'annuité remboursée, au 31 décembre 2015 la dette aura encore diminué significativement et sera portée à **13 891 481.61 €**.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour adopter le budget primitif 2015.

Intervention de Pierre BARROS :

Avant de passer aux questions, il y a trois demandes d'intervention. Il s'agit de Gildas Quiquempois, Florence Leber et Blaise Ethodet.

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, Camarades,
Ce soir, nous allons nous prononcer sur le budget 2015 présenté par Christophe Lacombe. Notre ville comme beaucoup d'autres est confrontée à une réduction budgétaire. Nous sommes dans un contexte politique d'austérité engagée par les pouvoirs publics.

Le débat sur les enjeux budgétaires s'inscrit sur les mêmes fondements autoritaires que les précédents dans le prolongement du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance européenne négociées en son temps par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy. Il nous place dans l'ultralibéralisme et se traduit par une offensive permanente contre les dépenses publiques et les droits sociaux : blocage des salaires, suppressions des emplois publics, réforme des retraites, de l'assurance maladie, privatisations, pressions sur les ressources des collectivités.

Pour 2015, la tendance générale imposée par l'Etat aboutit à une baisse de dotations, de subventions. Une succession de réformes imposées visant à réduire la dépense publique. Une austérité réelle, transfère de l'argent publique dans les poches du capital. Les collectivités subissent une attaque en règle au seul profit du capitalisme.

La loi de Finance a été rendue publique et actée par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale le 8 octobre 2014. Elle contient de nombreux éléments qui mettent les Françaises et Français en difficulté dans leur vie quotidienne comme le maintien du taux de T.V.A. à 10% sur l'essentiel des produits. Les réformes se suivent et se ressemblent, chaque fois ce sont les mêmes qui payent. Le pouvoir d'achat des retraités est en berne. Il y a aujourd'hui 15 millions de retraités, soit près d'un tiers de la population. Dans dix ans, ils seront 20 millions. Ces quinze dernières années, ils ont perdu 20% de leur pouvoir d'achat. Augmentation des prix, baisse des pensions, augmentation des impôts et

maintenant gel des pensions, on parle même de baisser les retraites complémentaires. A longueur d'année, économistes, experts accréditent l'idée portée que la situation à nos problèmes serait d'accepter de nouveaux sacrifices.

Alors que le CAC 40 est en hausse de 30%, les actionnaires se frottent les mains. Les groupes du CAC 40 ont versé en 2014 plus de 5 milliards d'euros sous forme de dividendes et rachats d'actions alors que la Commission Européenne prévoit une croissance de 1% cette année. Pour notre pays, les résultats en sont dramatiques puisque le pays avoisine les 3 494 400 chômeurs. En 2009, Nicolas Sarkozy et son gouvernement ont mis en place, pour masquer les chiffres du chômage et le nombre grandissant des sans-emploi, les autoentrepreneurs, de sous-entreprises sans véritable protection sociale. Aujourd'hui, comme hier, le pays souffre de toutes ces restrictions budgétaires.

Pour le bloc communal, communes et intercommunalités ce sont 2 071 milliards, qui ne viendront pas abonder les budgets. Pour les communes le manque à gagner est de 1 450 milliards. C'est une baisse de 11 milliards en 2014 qui fait suite au gel des années précédentes. La diminution des dotations imposées par l'Etat aux collectivités, assortie de hausses de charges qui leur reviennent obligent les communes à une rigueur budgétaire. Le budget qui nous est présenté a été construit dans la douleur, dans ce contexte difficile de restriction, pour lequel la seule alternative a été de procéder à un arbitrage contraint et forcé.

Nous avons construit ce budget avec opiniâtreté avec les services concernés à qui je renouvelle mes remerciements pour ce travail casse-tête. Il est important de noter que votre commune, notre commune est gérée de façon cohérente et que les différents budgets votés par les conseils municipaux successifs l'ont été dans la transparence et de façon intelligente, réfléchi et ce malgré les coups portés depuis de nombreuses années. Un travail collectif a permis d'équilibrer les différents budgets pour équilibrer le budget 2015. Des efforts ont été demandés à tous, aux différents services qui n'ont pas hésité et qui ont été force de propositions. Un effort de 10% leur a été demandé avec des variations selon les services. Les associations ont été mises à contribution tout cela dans un esprit d'égalité et d'équilibre budgétaire. Nous sommes conscients qu'une diminution de subvention aux associations est un geste contraire à nos valeurs de partage. Nous sommes conscients que le monde associatif est une composante majeure de la société, un élément producteur de lien social, de citoyenneté, de démocratie, d'éducation, d'égalité, de fraternité.

La baisse de dotations de subvention aux associations au niveau national pourrait faire perdre encore 40 000 à 50 000 emplois dans le milieu associatif, ce qui mettrait en péril la cohésion sociale. Nous aurions pu opter pour la suppression des services rendus à la population. Nous avons rejeté cette éventualité car l'action sociale, le logement, la petite enfance, l'éducation, l'insertion, l'emploi, la prévention, la jeunesse, etc. sont pour notre équipe et les services une priorité. Nous avons fait le choix que toutes les activités soient financièrement abordables pour tous. Nous avons mené et mènerons à terme les deux opérations de la ZAC du centre-ville ainsi que la ZAC de la gare.

Nous devons reporter des travaux au même titre que de nombreuses collectivités qui vont devoir échelonner, reporter leurs projets de travaux voire les annuler. Annuler, c'est comme signer l'acte de décès de nombreuses entreprises du BTP. La Fédération Nationale des Travaux Publics craint une perte de 60 000 emplois en 2017. Dans ce contexte, une augmentation d'impôts est indéniable à notre grand regret. Toutes les mesures discriminatoires depuis 2009 et bien avant nous poussent légitimement dans le camp de la contestation.

Le gouvernement cède aux Médecins, aux Notaires, aux Avocats, pourquoi pas aux collectivités locales ?

Le 9 avril, une journée interprofessionnelle, intergénérationnelle est organisée. Des employés communaux seront dans la rue, dans l'action. Ils cesseront le travail à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de SOLIDAIRES pour dire non à l'austérité. Les retraités seront eux aussi dans la rue ainsi que d'autres corporations. Nous devons nous aussi être dans la contestation pour dénoncer et alerter les pouvoirs publics, nous associer à la motion des Maires de France qui vise solennellement à alerter les services de l'Etat.

Sur les conséquences de la baisse massive des dotations dans sa motion, l'A.M.F. précise que ces prélèvements sont insupportables. Lors de son congrès, l'association nationale des élus communistes et républicains a fait refus de la baisse des dotations. Nicolas Sansu, Député communiste Maire de Vierzon, lors des questions orales à l'Assemblée Nationale au Gouvernement, a déclaré « fidèles au combat de toujours, les Députés du Front de Gauche vous demandent de revenir sur cette mesure inefficace et dangereuse ». A Beauvais, une délégation d'élus de l'ADECR a été reçue par le Préfet et une pétition a été remise.

Pour notre Majorité municipale élue sur un programme solidement ancré à gauche sur des valeurs de gauche où le social et le développement des services publics sont fondamentaux, la baisse des dotations est contraire à nos engagements de gauche. Je puis vous assurer que notre détermination à servir les Fossatussiennes et Fossatussiens et à œuvrer chaque jour à vos côtés reste une priorité dans l'union la plus totale.

Pour conclure, je voudrais inviter les uns et les autres à réfléchir aux résultats des élections Départementales, un résultat au niveau national important pour l'UMP et ce, avec un taux record d'abstention. Mais il est bon de rappeler que l'UMP a participé aux gouvernements qui ont mis en place des politiques libérales à l'origine de la crise que nous connaissons. Ils prétendent aujourd'hui revenir aux affaires en se lavant les mains de leurs responsabilités. C'est la crise de 2008 dont nous continuons de payer les conséquences.

Il est important que toutes les forces démocratiques se fédèrent, que la gauche, la vraie gauche se mobilise, ce qui a été possible en Grèce doit l'être chez nous. La victoire du Parti Syriza représente plus qu'un soulèvement. C'est la politique contre l'austérité, c'est la politique de la justice sociale.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, Chers Camarades, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Florence LEBER :

Je voudrais tout d'abord remercier les services, notre Directeur Financier Monsieur Christophe Détaille, notre Directrice Générale des Services, Madame Christine Bulot et les chefs de service pour le travail difficile qui consiste à élaborer un budget primitif dans un contexte de réduction drastique des dotations.

Cette politique de réduction qui se poursuit, comme l'a rappelé Christophe Lacombe dans sa présentation, depuis 2010, nous a fait perdre beaucoup si l'on additionne les baisses de dotations de l'Etat, les baisses de subventions de la CAF, du Département, de la Région, eux-mêmes lourdement impactés par la baisse des dotations. A cela, il faut ajouter les hausses de charges dues aux nouveaux rythmes scolaires, par exemple.

Austérité donc, qui petit à petit remet en cause les services publics locaux au risque de transformer les élus en gestionnaires de la crise. Austérité qui remet aussi en cause les investissements et qui a déjà des répercussions en termes d'emploi sur notre territoire.

Malgré tout, notre équipe a tenté et j'espère réussi à poursuivre une politique municipale qui s'appuie sur l'équité entre les Fossatussiens, sur l'initiative citoyenne, les associations, l'éducation, la culture.

Pourtant si cette politique d'austérité a des conséquences visibles dans les villes, elle a aussi des conséquences économiques. Ainsi de nombreuses entreprises au niveau local souffrent aujourd'hui des économies que sont obligées de faire les communes. Les collectivités locales représentent, je le rappelle, 75% des investissements et donc de l'emploi dans le bâtiment. Or, aujourd'hui, les communes redimensionnent leurs projets d'investissement à la baisse quand elles ne les abandonnent pas tout simplement. Par exemple, les travaux de voiries sont partout revus à la baisse ou différés, ce qui, j'insiste, impacte l'emploi à l'échelle locale.

Au niveau national, l'Union des Maires prévoit une baisse de 10% des investissements qui pourrait entraîner une baisse de la croissance de 0,7 point.

Inquiétant !

Pourtant, le gouvernement a bien mis en place, il y a deux ans ½, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (le CICE) en direction des entreprises. Ce CICE devait booster l'investissement et favoriser l'emploi. Or, de nombreuses entreprises ne peuvent, faute de contrats ou simplement de visibilité, embaucher. Alors, que devient ce gain d'impôt ? 71 millions rien que pour le Val d'Oise ? Et bien on ne sait pas exactement, cette mesure ne s'accompagnant d'aucune contrepartie, ou même vérification ... Il favoriserait apparemment la consommation à travers les primes versées aux salariés des entreprises bénéficiant du CICE. C'est bien mais le manque à gagner que représente le CICE pour l'Etat pèse plus que la baisse des dotations aux collectivités territoriales qui pourtant, elles, créent de l'emploi.

Concernant le secteur éducatif, je déplore fortement l'obligation dans laquelle nous avons été de faire participer les familles aux TAP, le fameux temps périscolaire. Modifier les rythmes scolaires et instaurer ces TAP partait certainement d'une idée intéressante mais l'imposer à toutes les communes alors même que le gouvernement entend « faire participer les communes à l'effort national », 3,7 milliards de moins entre 2014 et 2017, implique une charge supplémentaire bien malvenue. Je rappelle qu'à Fosses, cette charge est de 120 000 euros.

Si certaines villes ont choisi d'organiser de simples garderies, à Fosses, nous avons choisi de développer des ateliers de qualité qui permettent aux enfants d'accéder au sport, à la danse, au cirque, au cheval à travers le projet Eperon pour n'en citer que quelques-uns.

Je crains que certains enfants et ce malgré la modicité de la participation des familles ne s'inscrivent plus à ces ateliers et se gardent ... seuls.

A force de réduire les budgets, ce sont bien les services à la population que l'on atteint et l'on ne peut que s'en inquiéter.

Un mot enfin, sur notre budget d'investissement.

Je me félicite de la poursuite des travaux engagés. Dans le centre-ville, deux lots de logements vont être livrés et les commerces plus nombreux vont pouvoir s'installer dans les nouveaux locaux dès cet été.

A la gare, le projet avance. De même le restaurant intergénérationnel semble être sur les rails. Au village, la réflexion engagée sur sa dynamisation va se poursuivre avec les habitants et les lauréats du concours Européen. L'élaboration du projet va donc commencer cette année.

Pour conclure, je dirais que cette année, la construction du budget, dans ce contexte d'austérité a été compliquée et nous a obligés à faire des choix difficiles, douloureux, pour reprendre les mots de Gildas

Quiquempois, auquel je m'associe pour dire qu'il est grand temps de contester la politique d'austérité qui nous pénalise tous.

Intervention de Blaise ETHODET :

Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Je remercie tous les Fossatussiens qui ont fait l'effort de se déplacer ce soir pour participer à un des temps forts de notre vie publique locale à savoir le vote du budget.

L'adage selon lequel « l'argent est le nerf de la guerre » n'a jamais retenti aussi fortement dans nos esprits qu'aujourd'hui. Même si notre participation à l'équipe municipale ne date pas d'hier et qu'elle s'inscrit dans la pérennité, nous sommes tous embarqués dans une seule et même aventure au service des Fossatussiens : majorité et opposition, hommes de gauche et de droite, socialistes. Nos choix aujourd'hui donneront le « la » de nos actions de demain. Parce qu'ils traduiront notre politique de Gauche, où le citoyen est au cœur de nos préoccupations, nous engagerons chaque euro avec responsabilité et discernement.

La construction de ce budget a été l'objet d'un débat de fond. Nous avons défendu deux idées qui sont, principalement, une justice sociale et une gestion pragmatique. La justice sociale est nécessaire à une époque où nos concitoyens perçoivent de moins en moins l'intérêt de contribuer au service public. Il est indispensable de trouver le bon équilibre pour que le financement du service public communal pèse principalement sur le portefeuille de l'usager mais aussi pour que la solidarité puisse s'exprimer car elle fermente notre cohésion sociale. Oui, nous ne concevons pas la gestion de la cité comme une juxtaposition d'individualismes mais comme un outil au service d'une unité territoriale où chacun y a sa place. Ce qui nous amène à une seconde idée, à une gestion réaliste. Cet adjectif est porteur du sens que nous donnons au service public communal. Au fil de son histoire, les équipes d'élus locaux ont tenté de répondre au mieux aux besoins exprimés par la population et de proposer une offre de services de qualité en répondant aux injonctions nationales. Cela a généré aujourd'hui un service public communal où le souci de la qualité, le savoir-faire de nos agents et le sentiment d'être utile pour les autres sont véritablement la marque de fabrique de notre collectivité. Nous ne pouvons pas non plus nous mettre des œillères sur la réalité de nos finances et les perspectives inquiétantes qui s'annoncent pour les prochaines années. C'est ce qui nous oblige à avoir une capacité d'organisation et d'imagination qui nous permettra de faire face à la réorganisation que nous vivons au niveau national.

Et, si je puis m'exprimer, je pense que la jonction de l'agglomération Roissy porte de France avec celle de Val de France doit être vécue comme une opportunité en développant une capacité d'anticipation qui nous permettrait de faire face aux différentes obligations.

« En bon père de famille », nous participons au désendettement de la nation qui avait vécu à un niveau qu'elle ne pouvait pas s'autoriser. Il est évident que cela n'est pas agréable, plutôt difficile à accepter mais au combien inéluctable. Et ce serait irresponsable de reculer l'échéance de cette obligation dont nous héritons tous. C'est aussi un engagement de campagne que nous avons fait de contenir l'imposition locale pour ne pas mettre à terre ceux qui sont déjà en difficultés. Nous ne pensons pas qu'aux plus démunis qui bénéficient de dispositions légales mais aussi à tous nos concitoyens qui subissent les effets de seuils et pour qui la frustration peut être tout aussi importante. Pour cela, trois objectifs ont présidé à notre réflexion : assurer un service public communal de qualité, imaginer de nouvelles manières de servir et refuser les mécanismes d'économie n'ayant qu'un effet à court terme mais qui à moyen et long termes seraient dévastateurs pour notre ville.

Et nous pourrions rajouter le fait que finalement dans la construction du budget, bien que le gouvernement réformateur, au niveau national, ait pris des dispositions pour participer au désendettement progressif de la nation, nous avons quand même différents organismes qui arrivent à compenser, d'où le fait que finalement, en termes de dotations collectives, nous restons carrément au

même niveau et ceci est aussi lié à la capacité de travail des équipes municipales de nos services qui finalement se sont investies pour pouvoir le faire. Mais cela annonce pour les budgets à venir un effort supplémentaire et un investissement de tous.

Je vous remercie.

Intervention de Jean-Claude DAVID :

Modestement, je vais me contenter de rester strictement dans le budget 2015 de Fosses et de donner notre point de vue.

Dans le budget 2015 il apparait que vous n'avez pas anticipé un certain nombre de problèmes qui sont cause aujourd'hui des mesures que vous annoncez pour combler le déficit initial qui était de 1 4143 000 euros.

La dotation globale d'investissement est en baisse depuis plusieurs années et cela va s'accroître dans les prochaines années, vous le saviez.

La charge de remboursement des emprunts, suite à votre volonté délibérée d'emprunter au-delà du raisonnable, pèse lourdement et alors que vous dites que l'endettement diminue vous parlez de l'annuité (1 094 190,96) mais avec les intérêts cet endettement augmente (1 422 000 en 2014).

1 507 185,53 pour 2015 sans compter un emprunt de 783 212 euros dont le remboursement ne démarre qu'en novembre 2015 et pour lequel l'annuité pèse très peu sur ce budget.

Dans les toutes prochaines années, compte tenu de vos projets d'investissement vous aurez besoin d'avoir recours à l'emprunt et cette diminution annoncée n'est que temporaire.

Les TAP (temps d'adaptation scolaires) vont peser lourdement sur le budget et, par idéologie, vous avez refusé dès le départ de faire payer les parents. Je sais ce n'est pas agréable mais dans la situation actuelle c'était indispensable.

Aujourd'hui vous annoncez que ces TAP seront payants à la rentrée 2015. Que de temps perdu et surtout des rentrées financières qui vous auraient bien aidés (70 000 euros pour le dernier trimestre 2014 et 140 000 euros pour le 1^{er} semestre 2015). De plus vous semblez limiter cette hausse pour une rentrée annuelle de 100 000 euros alors que le coût réel est de 280.000 euros, a-t-on les moyens de se priver de 180 000 euros actuellement ?

Vous avouez vous-mêmes que le budget précédent n'a pas couvert totalement la capacité d'autofinancement, ce qui est le fondement même d'une commune pour couvrir ses besoins notamment les charges d'emprunt !

Sur aucun de ces points vous n'avez anticipé les mesures pour combler !

Alourdissement des impôts locaux 7,24 % ! Ce qui fera une augmentation de 15,44% entre 2012 et 2015. Vous envisagez la révision des quotients familiaux avec bien sûr un alourdissement pour les foyers dits « aisés ».

En tapant sur ces classes dites aisées, vous les découragez à venir de Fosses alors que vous réclamez la mixité sociale !

Cette augmentation des quotients familiaux semblerait concerner les foyers de plus de 3 000 euros de revenus mensuels, or à Fosses 3 139 foyers touchent moins et pour les 1 614 foyers restants, un certain

nombre n'ont plus d'enfants scolarisés : retraités par exemple ou actifs sans enfants ou n'étant plus scolarisés. Ce serait une mesure « poudre aux yeux » destinée avant tout à valoriser votre image de gauche !

Coupure d'électricité pour économiser l'énergie entre 1h et 4h du matin, c'est une mesure pour le moins surprenante quand on sait que la ville est en zone de sécurité prioritaire !

Dernier point sur lequel nous sommes très sceptiques, la diminution de 10% des services de la Mairie, nous verrons si le résultat est atteint dans quelques mois, nous en doutons.

Dans ces conditions nous ne pouvons que voter contre votre budget tout en étant bien conscients qu'en cas d'alternance toujours possible à ce jour nous aurons à supporter la situation financière actuelle mais d'autres solutions sont possibles pour assainir les finances de cette ville.

Enfin avec la nouvelle agglomération qui va voir le jour au 1^{er} janvier 2016, nous sommes inquiets et vous aussi d'ailleurs sur les futures subventions pour la commune qui ont été pour vous jusqu'à aujourd'hui la bouée de secours pour éviter un dérapage encore plus grand.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Dans ton intervention, Jean-Claude, il est question de nombreux chiffres concernant les foyers Fossatussiens. Lors du dernier conseil municipal ainsi qu'en commissions, nous avons abordé cette question.

La question qui se pose aujourd'hui est « est-ce qu'un foyer avec deux enfants gagnant 3 000 € par mois paye le même impôt sur le revenu qu'un foyer avec deux enfants gagnant 10 000 € » ? Je pense ainsi répondre à la question sur le quotient familial.

Aujourd'hui, on se dit et on s'autorise pour être clair, à revisiter les chiffres. J'ai bien entendu Jean-Claude qui disait « cette augmentation des quotients familiaux semblerait concerner les foyers de plus de ... » n'avait que valeur d'exemple. Personne ne conteste la méthode de calcul des impôts sur le revenu. L'idée est d'étudier les tranches supérieures et d'en rajouter une s'il le faut, c'est une question de justice. Pour les impôts sur le revenu, c'est pareil.

Intervention de Jean-Claude DESCHAMPS :

Je ne vois pas pourquoi l'opposition a droit à une critique de son intervention.

Intervention de Christophe LACOMBE :

C'est une réponse.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Non, ce n'est pas une réponse. C'est une remise en cause des propos que nous venons de tenir. Nous avons le droit de dire ce que nous avons à dire. Je ne vois pas pourquoi vous le remettez en cause. Il ne me semble pas que vous ayez répondu aux propos de Gildas Quiquempois, de Florence Leber, de Blaise Ethodet.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Une interrogation est portée par Jean-Claude, j'amène un élément de réponse.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

La droite s'exprime, on conteste, la gauche s'exprime, on ne dit rien.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Il me semble que la droite vient de contester la construction du budget, cela me semble logique que nous apportions des réponses.

Intervention de Frédéric DECHAMPS :

Laissez la démocratie s'exprimer.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Elle s'exprime, c'est un débat. Je souhaite répondre à la question sur l'éclairage public. J'ai précisé lors de la présentation tout à l'heure que la réduction de l'éclairage public nocturne a été étudiée en concertation avec les forces de l'ordre.

Intervention de Pierre BARROS :

Je précise que nous sommes sur un périmètre d'un parc naturel régional qui travaille aussi sur cette question. Certes, nous sommes en ZSP et cela nous permet d'avoir surtout des moyens humains pour faire face aux difficultés que nous pouvons rencontrer, mais rien de nous empêche de travailler, en relation avec la gendarmerie sur ces axes-là.

Intervention de Dominique DUFUMIER :

Je souhaiterais m'associer à ces appels contre l'austérité et pour effectivement la poursuite d'investissements, notamment écologiques et créateurs d'emploi. Ceux-ci vont aboutir à des réductions de dépenses énergétiques, à des créations de logements et autres.

Effectivement, nous sommes contre la politique d'austérité dans cette mesure-là. Au niveau de la commune, je salue l'initiative de vouloir réduire l'éclairage public la nuit car c'est bon pour la biodiversité, pour le sommeil de la population. Cela permet également des économies d'énergie appréciables. Certes, il faut faire attention aux questions de sécurité et je pense que ce n'est pas nécessairement entre 1h00 et 4h00 du matin que vous avez le plus d'agressions. Je pense qu'un certain nombre d'initiatives sont prises pour faire des économies et initiatives qui sont aussi favorables à l'écologie.

Intervention de Jean-Claude DAVID :

L'écologie vous tient à cœur, lorsque vous passez devant la médiathèque et que toutes les lumières sont allumées et ce, dès le matin, est-ce que cela ne vous interroge pas ?

Intervention de Gildas Quiquempois :

Nous sortons d'une période hivernale, je ne sais pas quand vous avez constaté cet éclairage, était-ce au mois d'août ou autre ?

Intervention de Jean-Claude DAVID :

Je l'ai constaté encore aujourd'hui même.

Intervention de Gildas Quiquempois :

Il semblerait que dans vos propos vous ayez un malin plaisir à penser que nous travaillons dans le mauvais sens en ce qui concerne le budget. J'ai retenu que nous n'avez fait aucune intervention sur le fait qu'il y ait une baisse des dotations. Peut-être que la gestion de la ville ne vous convient pas mais vous n'intervenez pas sur ce que Sarkozy a fait depuis 2008. Je sais que dans les éditos de Fosses Mag on peut lire que la ville de Fosses ne fait rien depuis 2008 mais il faut savoir qu'à partir de 2008 de grands personnages au niveau de l'Etat ont fait en sorte que ça se passe mal. Cela me ferait plaisir que vous vous prononciez contre les restrictions budgétaires.

Intervention de Jean-Claude DAVID :

Il ne faut pas remonter aux calendes grecques. Je pense qu'il ne faut pas chercher à savoir qui a tort ou qui a raison car cela viendrait à attaquer vos alliés socialistes qui sont quand même au pouvoir et qui sont pleinement responsables de la situation actuelle. Je crois, sauf erreur, qu'ils n'ont fait aucun effort pour changer les dotations aux collectivités. Interpelez Monsieur Ethodet ou d'autres qui sont socialistes et posez leur la même question qu'à moi en disant « que faites-vous pour nous aider au niveau des dotations de l'Etat ? »

Intervention de Christophe LACOMBE :

Dans le cadre de la majorité municipale, effectivement ce sont des questions qui se posent. Frédéric Deschamps disait que nous ne sommes pas intervenus lors des interventions des élus de la majorité. Sur l'ensemble de nos réunions nous pouvons avoir des désaccords, cela ne nous empêche pas de construire une politique locale commune.

Intervention de Jean-Claude DAVID :

Serons-nous invités comme nous l'avons été pour la préparation du budget lorsque vous discuterez des quotients familiaux ?

Intervention de Léonor SERRE :

Des débats, il y en a aussi parmi nous, nous ne sommes pas toujours d'accord, nous avons des points de vue différents et c'est normal. Mais nous travaillons surtout pour la ville et à un moment donné, dans l'intérêt de notre ville, nous arrivons à nous mettre d'accord. Je dis cela pour répondre à votre interpellation sur les socialistes. Je rappelle que vous êtes toujours cordialement invités à toutes les commissions. C'est en ces instances que se font les réflexions. Les quotients seront étudiés en commissions population et éducative car ce point intéresse ces deux secteurs.

Intervention de Pierre BARROS :

Il est vrai qu'il y a toujours un jeu opposition/majorité, à chacun de ne pas être trop caricatural d'un côté comme de l'autre. Certainement que des erreurs ont été commises.

Jean-Claude, il y a quelques années, ensemble, nous étions élus. Je commence à avoir un peu de bouteille sur la façon dont cela se passe. Je discute aussi beaucoup avec d'autres collègues sur le

territoire, collègues de droite et de gauche. Je pense que tous les élus agissent en conscience et sont persuadés de faire les choses dans l'intérêt de la collectivité et des citoyens qui y vivent, étant eux-mêmes citoyens payant leurs impôts et ayant des enfants scolarisés ou autre.

Je pense qu'il n'y a pas à avoir de doute sur la sincérité, l'honnêteté, le sérieux des personnes qui à la fois nous ont précédés et celles qui sont autour de la table ce soir. Quand vous dites, en tant qu'opposition et c'est le jeu, que nous gérons mal la ville, je m'interroge.

Au regard de l'ensemble des projets qui sont des projets extrêmement lourds portés d'une manière très mesurée par la ville de Fosses, même si cette petite portion pèse fortement et fait prendre un risque important pour notre collectivité, risque pris après avoir pesé les choses, ce sont toujours des projets portés souvent par l'Etat et encore plus par la Région, le Département, l'Agglomération avec un faisceau de structures communales, intercommunales, des services de l'Etat qui nous surveillent car la comptabilité publique se passe en trésorerie et non sur la ville de Fosses.

A chaque fois, ces gens, quelle que soit leur étiquette, nous ont encouragés à partir sur ces projets-là. Maire en 2007, 2008, j'ai présenté l'ensemble du projet urbain de Fosses à l'ensemble du conseil communautaire, projet qui vous pose problème, je peux vous assurer qu'il n'en a posé aucun à l'ensemble des Maires et des Elus présents dans la salle. Guy Messenger avait pris la parole en disant que ce projet était exemplaire à l'échelle de l'agglomération et qu'il fallait qu'il sorte pour la ville de Fosses et ses habitants.

Fort de cela, je me tranquillise par rapport à la posture évidente de l'opposition, par rapport à la majorité. Dans la vraie vie, en effet des personnes prennent les choses correctement en main, en dehors de ces différentes postures, de périodes de campagnes, des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous encouragent et nous soutiennent pour réaliser un véritable pari pour notre collectivité.

Quand on s'intéresse à la façon dont se sont construites les villes en Région Parisienne et ailleurs, en général, ceux qui ont parié ont gagné. Il faut avoir un peu d'ambition et avancer. Cela va peut-être être un peu dur pendant quelques temps, il va falloir se serrer la ceinture mais après, cela va toujours mieux. Autour de Roissy, le développement économique est le plus important de l'Ile de France. Il y a quelques années l'agglomération, même si elle avait les capacités avec les villes de Roissy en France et le Thillaye de générer des profits avec la taxe professionnelle montant qui représentait peu par rapport à Tremblay, le Mesnil Amelot ou Mitry Mory, ils ont fait le pari qui tenait à la personnalité de quelques élus qui étaient là avant nous de prendre en main le développement économique de ce territoire et de ne pas se faire rouler dans la farine par l'ADP. Cela est fort de l'histoire d'André Toulouse, maire de Roissy. Ils ont donc fortement endetté la collectivité, à hauteur de 30 millions d'euros. A l'époque, l'agglomération était cataloguée comme la plus mal gérée, la plus endettée du secteur d'Ile de France. S'ils n'avaient pas pris ce risque, l'agglomération ne serait pas en capacité de porter les projets qu'elle porte aujourd'hui. Elle ne serait pas en situation de force par rapport au territoire et notamment à la métropole et la capacité de construire le territoire du Grand Roissy qui va permettre de pouvoir avoir un certain poids et d'accueillir au fur et à mesure un certain nombre de collectivités.

Heureusement que la ville de Fosses a l'aide de la communauté d'agglomération, si non, elle crèverait la bouche ouverte. Sur les 19 communes qui composent Roissy Porte de France, 17 sont à peu près comme Fosses et ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Président. C'est aussi très compliqué pour la ville de Surveilliers. D'autres collectivités s'en sortent mieux parce qu'historiquement il y a un peu plus de zones d'activités mais ce n'est pas terrible non plus. Nous allons voter les taux, plusieurs communes de l'agglomération vont devoir les augmenter alors qu'il y a de nombreuses années qu'elles ne l'avaient pas fait. L'idée est de commencer cette année et de continuer l'année prochaine.

Quand j'entends que l'on ne gère pas bien, dans ce contexte-là, je me dis que tous les collègues gérant à peu près comme nous, ne gèrent pas bien non plus. Pour l'avis de la cour des comptes qui regarde la feuille de route, je me dis que l'on n'est peut-être pas si mauvais que cela.

Il est vrai que cela ne fait pas plaisir. Je n'ai pas été élu pour augmenter les impôts, pour rendre les TAP payants, pour augmenter les tarifs tous les ans mais à un moment donné, nous n'avons pas le choix car il faut arriver à porter ces services.

Au niveau de l'équipe nous avons travaillé avec les services. Nous sommes obligés de passer par là, nous le faisons assez fortement cette année en se disant qu'il y a peut-être un challenge aussi à relever qui est que nous ne touchions plus à rien pour le reste du mandat.

Intervention de Jean-Claude DAVID :

Je crois que je n'ai jamais dit que vous gériez mal. Nous n'avons pas la même optique, par idéologie, cela fera plaisir à Gildas.

Je reviens sur les 280 000 € de TAP. Cela représente quand même 4 à 5 points d'impôt et dites-moi si je me trompe. Malheureusement, je reviens vers vos alliés socialistes car ce sont eux qui ont mis les TAP en place, ce n'est pas nous, ce n'est pas Sarkozy il n'y est pour rien. Pourquoi ne pas faire payer les parents, d'ailleurs beaucoup de collectivités abandonnent les TAP parce qu'ils n'ont pas les moyens, plutôt que de faire payer l'ensemble de la population.

Intervention de Pierre BARROS :

Les apports de la CAF notamment sont pérennisés. Cela valait le coût de se battre au niveau des collectivités. Le fait de rappeler deux fois dans les interventions le rôle aussi de l'association des Maires de France, qui majoritairement ne sont pas de gauche, de travailler avec le gouvernement en disant qu'il fallait à moment donné laisser les collectivités respirer, c'est un rapport de force.

La mise en œuvre de l'austérité fait que tout le monde veut gérer en bon père de famille, bien que je n'aime pas ce terme là car il ne correspond pas à grand-chose, je pense que certainement on peut mieux gérer aujourd'hui et partout. Mais malgré tout il faut sauvegarder des nouveaux services publics ou sauvegarder les populations par rapport à des taux d'imposition trop importants. Ce que Blaise disait est intéressant en positif, et il a raison de le faire, l'ouverture de l'agglomération sur le grand Roissy. En effet, on peut avoir ce regard négatif en se disant « on va tous se faire bouffer » mais je pense qu'il a raison de dire que cela doit être une opportunité. C'est à nous de la construire, de s'en saisir, de se serrer les coudes pour faire en sorte que ce soit une opportunité. Il faut agir et ne pas faire que de se lamenter.

Pour revenir sur les TAP, cela a permis que le gouvernement revienne avec B. HAMON sur la temporalité de la semaine et sur la participation de l'Etat et notamment de la CAF. A partir de là, il y a juste un reste à charge de mémoire de 120 000 € par année.

Intervention de Blaise ETHODET :

En tant que socialistes, nous avons été interpellés. Il est vrai que nous sommes dans un processus de réformes profondes. Si l'on regarde la construction du budget, il est vrai qu'il y a des baisses de dotations de l'Etat mais vous constatez que lorsque nous travaillons, au travers des dispositifs qui existent, nous essayons d'obtenir un maximum et je pense que plutôt de regarder le verre à moitié vide, il faut le regarder à moitié plein pour tirer le meilleur pour nos concitoyens et pour notre ville.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif 2015, reprenant par anticipation le résultat de l'année 2014 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 18 mars 2015 ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 01 avril 2015 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du document afférent au budget primitif 2015 annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2015 de la commune ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	12 213 482.96 €
Investissement	3 657 342.60 €
Total	15 870 825.56 €

21 Voix POUR

7 Voix CONTRE : *Louis Angot par pouvoir, Jean-Claude David, Frédéric Deschamps, Nadine Gambier, Dominique Sabathier, Djamila Amgoud, Clément Gouveia)*

QUESTION N°2 : TAUX D'IMPOSITION 2015

Intervention de Christophe LACOMBE :

La loi de finances 2015 prévoit que les collectivités territoriales soient associées à l'effort de redressement des comptes publics. Pour ce faire, les dotations de l'Etat à la commune diminuent de manière très sensible cette année et continueront de baisser de manière importante en 2016 et 2017.

Pour faire face à ces diminutions de recettes et garantir l'équilibre du budget 2015, la municipalité a pris des décisions difficiles, réduisant de plus de 10 % les dépenses de fonctionnement de tous les services municipaux, resserrant les investissements programmés et mettant en œuvre des efforts de gestion inédits (cf. la présentation du budget 2015 ci-dessous).

Néanmoins, le maintien du service rendu à la population, malgré ces réductions prévues au budget 2015, ne permet pas d'équilibrer le budget 2015 sans parallèlement, réviser encore les taux de fiscalité locale.

L'engagement de la municipalité pour ce mandat est de limiter les progressions à une moyenne de 2 % maximum par an. Dans ce contexte, l'équipe municipale a décidé de proposer une augmentation exceptionnelle de 7,2441 % cette année, en considérant qu'elle fera en sorte de ne pas augmenter davantage la fiscalité d'ici la fin du mandat municipal.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition proposés pour 2015.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui vient d'être dit, il y a eu du débat, des postures. La construction d'un budget n'est certainement pas très simple. Néanmoins, à la lecture du budget 2015, je suis quand même consterné de voir qu'au fil des années vous avez fait des promesses que vous n'avez pas tenues. J'en veux pour preuve deux éléments dans le programme électoral du candidat Barros. J'avais noté ces engagements, je cite « maîtrise de la fiscalité locale à 2% par an », « poursuite du désendettement de la ville ». J'avais également noté au cours du débat d'orientation budgétaire des années passées et c'est vous Monsieur Lacombe qui étiez rapporteur que chaque année vous avez augmenté les impôts tout en promettant avec un certain aplomb que c'était la dernière fois. J'ai relevé notamment qu'en mars 2012 pour le budget 2012 vous disiez, je cite « un effort exceptionnel sera encore demandé aux Fossatussiens, ensuite à partir de 2013 l'opération de rénovation urbaine ayant bien avancé, il deviendra possible de diminuer cette augmentation en la situant à 2% », toujours ces fameux 2%. Vous proposez aujourd'hui d'augmenter les impôts de 7,24%. Cela portera à 15,44% la hausse cumulée à Fosses depuis 2012 ce qui peut apparaître, je n'ai pas été vérifier et ce que je dis peut être faux, comme un record absolu dans le Val d'Oise et peut-être même en France où je déplore que seules les villes gérées par l'extrême gauche et heureusement elles sont rares, pratiquent un tel racket fiscal et permettez-moi ce terme de racket fiscal.

J'ajoute et je ne souhaite pas qu'ils ré-interviennent car ce n'est pas le but, mais notre désapprobation aurait dû être me semble-t-il partagée par les élus socialistes, j'insiste sur ce point car je rappelle qu'en mars 2013, Eric Vaillant qui était chef de file de l'époque avait eu le courage de dénoncer ce scandale des impôts trop chers à Fosses en s'abstenant lors des votes des budgets 2013 et 2014. J'observe que l'histoire ne ressert pas toujours les plats. Merci.

Intervention de Pierre BARROS :

Si vous étudiez avec attention le document du budget primitif 2015, vous avez à la page 3 un tableau où il est noté produit des impôts directs sur la population 2014 et 2013 et la moyenne nationale 2011, sachant que cette moyenne est la dernière connue et il doit y avoir eu des évolutions depuis. Nous sommes légèrement en-dessous de la moyenne nationale. Il n'y a pas que les communistes, il y a aussi Levallois Perret, ville la plus endettée de France avec un taux de fiscalité le plus important. Excusez-moi, c'est une caricature.

Intervention de Nadine GAMBIER :

Comparez ce qui est comparable Monsieur le Maire.

Intervention de Pierre BARROS :

Tout à fait, vous avez raison. Je pense que les gens qui sont à Levallois Perret en sont très contents. Ils sont peut-être très contents de payer beaucoup d'impôts et de vivre dans une ville très endettée. Je fais un rapprochement avec Fosses sur ce point.

Intervention de Nadine GAMBIER :

On ne peut pas.

Intervention de Pierre BARROS :

On ne peut pas, ce n'est pas grave. Mais quand on dit que nous sommes la ville la plus endettée avec un taux d'imposition le plus important du Val d'Oise, ce qui est faux, je tiens à dire la réalité. Encore une fois, nous ne sommes plus en campagne.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Vous avez raison, nous ne sommes plus en campagne. Mais pardonnez-moi d'être un simple observateur attentif. Peut-être que je me trompe en disant qu'on est au-dessus de la norme, peut-être que vous avez raison, vous avez sans doute raison même, vous connaissez mieux les chiffres que moi mais, par contre c'est quand même bien vous qui avez annoncé qu'on n'allait pas augmenter de plus de 2%. Aujourd'hui on est à 7,64%. Alors pourquoi faites-vous des promesses comme cela ?

Intervention de Pierre BARROS :

En 2014, quand on écrit dans son programme, en effet pendant les élections, on s'appuie sur l'expérience, la connaissance des budgets, les projets. Nous étions sur une programmation confirmée par des chiffres de financement et autres connus à l'instant « T ». Nous ne nous sommes pas permis de dire nous allons faire sortir une maison de retraite, etc.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Vous préférez faire sortir une mosquée et ce n'est pas mieux.

Intervention de Pierre BARROS :

De cela, on en parle depuis longtemps mais ce n'est pas le projet de la ville, ni la ville qui finance.

Concernant le budget municipal, entre 2013, 2014 et 2015, il y a eu la loi de finances 2015 qui est absolument inédite. Discutez avec les collègues élus sur le secteur et vous avez l'occasion de le faire. Personnellement, j'ai entendu plusieurs élus et pas des moindres qui ont une bonne expérience dire que tout ce qui se passe aujourd'hui concernant les dotations et autre est historique et inédit. En 2014, nous n'aurions pas pu imaginer l'un et l'autre quand nous avons écrit nos programmes que nous serions dans cette situation en termes de participation de l'Etat.

A un moment donné, il ne faut pas faire l'autruche. Quand il y a des évolutions aussi importantes, il faut savoir réviser son jugement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, en effet je n'ai pas été élu pour augmenter les impôts de 7% d'un coup. Mais vous venez de dire que je suis extrêmement malhonnête, or, notre engagement c'était 2% par an sur 6 ans, cela en fait 12, il nous en reste encore 5, je suis dans les clous sur ce mandat. Ce n'est pas tout à fait acceptable comme réponse et en tout cas ça ne l'est

pas tout à fait pour moi. Malgré tout nous savons malheureusement que lorsque nous sommes élus, chefs d'entreprises, il faut savoir prendre des décisions même si ce n'est pas tout à fait ce que nous avons imaginé à la base, même si ça fait mal. Je salue la responsabilité de chacun des collègues de travailler dans ce sens-là car je pense qu'il est important de se faire violence même si ce n'est pas très heureux.

Intervention de Blaise ETHODET :

J'ai toujours un petit souci avec Monsieur Deschamps qui se fait un malin plaisir, entre deux mots, de lâcher une phrase assassine à la fin, comme s'il était en campagne permanente tout en disant qu'il ne fait pas de polémique. On parle du budget, on cherche à accuser la France et autre et la mosquée apparaît, je ne vois pas le rapport. Ce sera dans le compte-rendu du conseil municipal, cela fait un bon mouvement de campagne. Je trouve cela dommage. Mais demain ne dites pas : « la campagne est finie, on rentre dans les civilités, on essaie de faire les choses normalement », puisque vous faites régulièrement le contraire.

Toutes les fois où de façon insidieuse vous lâchez une petite information, une provocation, vous faites des dégâts considérables, pour ceux qui le reçoivent. On sort d'une élection où le taux de l'extrême droite a été très élevé. On sort des élections départementales où on a parlé des partis républicains et je pense qu'à Fosses, on s'est tous fait le devoir de faire le barrage à l'extrémiste. Alors ne jouez pas le pompier pyromane. Ne venez pas vous plaindre ensuite si les gens sont hostiles à de telles postures.

Intervention de Christophe LACOMBE :

J'ajouterai quand même qu'en 2010 le taux d'imposition était de zéro. Je me permets tout de même de dire que la Municipalité d'extrême gauche qui soi-disant a le taux d'imposition le plus important peut aussi avoir un taux à zéro.

Intervention de Pierre BARROS :

Nous parlions tout à l'heure des départementales, le président Bazin est un homme charmant. Notre conseiller et notre conseillère départementale aussi et nous apprécions de travailler avec eux. Or, quand elle a été élue la majorité du conseil général a augmenté les impôts de 20% deux années de suite. Je ne suis pas certain que lors de la campagne électorale dans le cadre des partielles aux cantonales ils avaient mis dans leur programme une augmentation de 20% deux années de suite sur la fiscalité. Je pense qu'il faut peut-être arrêter ce petit jeu. Arnaud Bazin l'a fait et je pense que, dans la situation calamiteuse où se trouvent l'ensemble des départements dont le conseil général du Val d'Oise, il n'avait pas le choix. Cela lui a permis des marges de manœuvre.

Nous avons participé à la campagne et nous avons vu qu'il se passait des choses intéressantes au niveau du conseil Général, en tout cas dans le cadre de ses compétences et qu'il fallait très certainement faire des choix de cet ordre-là.

Pour terminer, si d'aventure, vous étiez à ma place, je pense que vous auriez fait la même chose, quelque part vous pouvez me remercier de l'avoir fait à votre place.

Intervention de Jean-Claude DAVID :

Cela veut dire que vous nous préparez la place ?

Intervention de Patrick MULLER :

Nous n'en sommes pas là.

Intervention de Pierre BARROS :

Encore une fois, merci pour le travail, merci aux collègues, à l'ensemble des services, à Madame Bulot, directrice générale des services, à Christophe Détaille, directeur financier, à l'ensemble du collectif de direction, à l'ensemble des responsables de service.

En effet, Monsieur David a raison, il ne s'agit pas de voter un budget pour voter un budget surtout prévisionnel. Maintenant il faut le réaliser, nous serons très attentifs, Madame la directrice générale des services, à ce que nous réalisons ce budget.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

Vu la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2015 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du 18 mars 2015 ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 01 avril 2015 ;

Considérant que les charges dévolues aux communes ne cessent d'augmenter et obligent la ville de Fosses à une rigueur budgétaire inédite ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux des taxes ainsi qu'il suit :

	Taux 2014	Augmentation proposée	Taux 2015
Taxe d'habitation	17,83 %	7,2441%	19,12%
Taxe foncière bâtie	23,61 %	7,2441%	25,32%
Taxe foncière non bâtie	114,64 %	7,2441%	122,94%

21 Voix POUR

7 Voix CONTRE : *Louis Angot par pouvoir, Jean-Claude David, Frédéric Deschamps, Nadine Gambier, Dominique Sabathier, Djamila Amgoud, Clément Gouveia*

QUESTION N° 3 : SUBVENTION 2015 AU BENEFICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE FOSSES ET SIGNATURE DE LA CONVENTION 2015-2017

Intervention de Léonor SERRE :

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations fait obligation aux collectivités territoriales de prendre chaque année une délibération spécifique pour les associations ou organismes sociaux qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Une convention pluriannuelle a été conclue pour la période 2012 – 2014 entre la ville et le CCAS qui précise les conditions du partenariat entre les deux parties et notamment l'engagement de la ville au versement d'une subvention annuelle permettant au CCAS de conduire sa mission d'action sociale. Elle précise que le montant de cette subvention est confirmé chaque année par avenant à l'occasion du vote du budget primitif de la commune. Cette convention étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler pour la période 2015-2017.

Parallèlement des conventions ont été adoptées en 2012 pour acter la mise à disposition de personnels municipaux au CCAS, le montant de cette mise à disposition est valorisé dans la subvention.

Pour 2015, la subvention est fixée à 74 650 €.

C'est pourquoi, conformément au vote du budget primitif 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le montant de la subvention proposée au Conseil communal d'action sociale de Fosses pour l'année 2015, soit 74 650 € et d'autoriser son versement.***
- d'approuver les termes de la convention 2015-2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2014 relative au versement anticipé de la subvention de la ville au CCAS pour l'année 2015 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif 2015 ;

Considérant que le versement de la subvention annuelle de la Ville au bénéfice du budget de fonctionnement du CCAS nécessite de délibérer sur l'attribution de cette subvention ;

Considérant que dans un souci de transparence sur le coût de fonctionnement du CCAS, les frais des personnels de la Ville qui œuvrent pour le CCAS ont lieu d'y être rattachés ;

Considérant que le budget de la ville comprend une ligne de dépenses de 74 650 € au compte 657362 – Subventions de fonctionnement versées aux CCAS ;

Considérant que la Ville facturera un coût de 52 046,30 €, correspondant aux charges de personnel, dont la recette est inscrite au budget 2015 ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle 2015-2017 ;

Considérant le projet de convention présenté ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder pour l'année 2015, une subvention de 74 650,00 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale de Fosses.
- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle 2015-2017 à conclure entre la ville et le CCAS.
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

DIT que cette dépense est inscrite au budget communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 4 : SUBVENTION 2015 AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DE FOSSES ET AVENANT FINANCIER N°1

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS

La Ville souhaite développer l'assistance aux agents communaux et à leurs familles lorsque ceux-ci en éprouvent le besoin, contribuer aux frais de vacances, apporter des secours d'urgence, créer des activités culturelles, sportives et autres animations en leur faveur.

Cette volonté rencontrant le projet du Comité des œuvres sociales, la Ville a conclu pour les années 2014-2016, une convention pluriannuelle avec le COS.

Pour 2015, faisant suite à la demande du COS, la municipalité a décidé de maintenir la subvention annuelle au COS et suite à un échange avec ses représentants, un resserrement du montant de la subvention a pu être conclu faisant passer celle-ci de 50 000€ en 2014 à 46 000€ en 2015. Pour y parvenir, les bénévoles du COS ont convenu de développer diverses animations dans l'année, et notamment à l'occasion de la fête de la ville, leur permettant de recueillir quelques ressources venant compléter la subvention de la ville.

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations fait obligation aux collectivités territoriales de prendre chaque année une délibération spécifique pour les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Dans ces conditions, conformément au vote du budget primitif 2015, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la subvention proposée au Comité des Œuvres Sociales de la ville de Fosses pour l'année 2015, soit 46 000 € et d'autoriser son versement.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 mars 2014 relative à la signature d'une convention de financement pluriannuel entre le Comité des œuvres sociales du personnel communal et la commune de Fosses pour la période 2014-2016 ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice du COS au titre de l'année 2015 est fixée à 46 000 € ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de 2014-2016.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder au COS pour l'année 2015, une subvention de 46 000 €.

DECIDE d'approuver les termes de l'avenant n°1 à conclure entre la ville au COS d'autoriser le Maire à le signer.

DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 5 : SUBVENTION 2015 A L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCENES DE L'EST VALDOISIEN ET AVENANT FINANCIER N° 2

Intervention de Florence LEBER :

La loi sur la transparence de l'action publique fait obligation aux collectivités territoriales de prendre chaque année une délibération spécifique pour les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €.

C'est pourquoi, conformément au vote du budget 2015 qui prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement de 246 000 € et de 5 000 € en investissement, au bénéfice de l'association « Espace Germinal, scènes de l'Est Valdoisien », il est nécessaire de délibérer.

Par ailleurs, une nouvelle convention pluriannuelle a été signée le 27 mars 2013 pour une durée de 3 années, qui rappelle les objectifs de l'association, la volonté de la ville de Fosses de la soutenir et les engagements réciproques des 2 parties. Elle précise aussi l'engagement de la ville d'apporter chaque année à l'association une subvention dont le montant est confirmé annuellement à l'occasion du vote du budget primitif par avenant. Il est par conséquent nécessaire d'adopter entre la ville et l'association un avenant N° 2 à la convention signée en 2013, portant sur l'attribution de la subvention 2015.

Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément au vote du budget primitif 2015 :

- **d'approuver le montant de la subvention accordée à l'association Espace Germinal, scènes de l'Est Valdoisien par la ville de Fosses pour l'année 2015, soit 246 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement, et d'autoriser son versement,**
- **d'approuver les termes de l'avenant de financement N°2 entre la ville et l'association Espace Germinal, scènes de l'Est Valdoisien et d'autoriser le Maire à le signer.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Budget Primitif 2015 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mars 2013 relative à la signature d'une convention pluriannuelle 2013-2015 entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal, scènes de l'Est Valdoisien ;

Considérant la volonté de la ville de Fosses de soutenir l'action de l'association Espace Germinal, scènes de l'Est Valdoisien, dont l'activité rencontre l'intérêt culturel local ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice de l'association Espace Germinal, scènes de l'Est Valdoisien, au titre de l'année 2015 est en fonctionnement de 246 000 € et en investissement de 5 000 € ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de 2013 à 2015 ;

Considérant le projet d'avenant présenté ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder pour l'année 2015, une subvention de fonctionnement de 246 000 € et d'investissement de 5 000 € au bénéfice de l'association Espace Germinal, scènes de l'Est Valdoisien.
- d'approuver les termes de l'avenant n° 2.
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

DIT que cette dépense est inscrite au budget communal.

21 Voix POUR

5 Voix CONTRE : Jean-Claude David, Nadine Gambier, Dominique Sabathier, Djamila Amgoud, Clément Gouveia

QUESTION N°6 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FORUM DEPARTEMENTAL DES ECOLES DE MUSIQUE DU VAL D'OISE – TERRITOIRE PLAINE DE FRANCE 2015

Intervention de Florence LEBER :

Le Forum départemental des écoles de musique a été initié par l'ADIAM Val d'Oise. Le Conseil général a décidé l'intégration du personnel et des activités de l'association au sein de son administration, dans l'objectif de renforcer la fonction de conseil et d'expertise de la Direction de l'action culturelle.

Le Forum des écoles de musique répondant à de grandes orientations du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, le Département a décidé de poursuivre sa coordination. Elaboré en concertation avec les directeurs d'établissements d'enseignement artistique du département, il contribue au développement des pratiques collectives instrumentales et vocales en mutualisant les ressources des écoles par territoire. Il favorise également l'accès à la création avec des artistes présents sur le Val d'Oise en diffusion dans des lieux de programmation culturelle.

L'école municipale de musique et de danse de Fosses a travaillé à la conception du projet 2014/2015 en relation avec :

- *la responsable de l'unité musique et enseignement artistique de la direction des affaires culturelles du Val d'Oise,*
- *le Conservatoire à rayonnement communal (CRC) de Garges-lès-Gonesse,*
- *l'École municipale de musique, danse, théâtre et arts plastiques de Gonesse,*
- *l'École de musique municipale de Marly-la-Ville,*
- *l'école de musique municipale de Saint-Witz,*
- *le Conservatoire à rayonnement communal (CRC) de Sarcelles,*
- *l'École municipale de musique de Survilliers.*

Le projet, intitulé « Musique en corps ! », s'engage sur le thème des arts du cirque contemporain en résonance avec la programmation Cirqu'Evolution. Il associe le compositeur Jonathan Pontier, en résidence à Garges-Lès-Gonesse sur la saison 2013/14, et Julie Mondor, violoncelliste de la compagnie circassienne La Scabreuse et intervenante auprès de l'école de cirque Fratellini (Saint-Denis) et Vincent Berhault, directeur artistique de la compagnie Les singuliers et artiste de cirque.

Le programme du concert final sera construit autour d'une création vocale de Jonathan Pontier pour le chœur d'adolescents de Gonesse/ Garges-Lès-Gonesse. Cette commande musicale est portée par la DAC du Conseil général dans le cadre de son soutien aux pratiques chorales en amateur. Le choix des autres est guidé par Jonathan Pontier en concertation avec les enseignants dans un souci de cohérence musicale.

La collaboration avec Julie Mondor et Vincent Berhault permettra d'explorer un travail scénique fondé sur une nouvelle relation entre le corps, l'espace et la musique. L'idée n'est pas d'illustrer musicalement une performance circassienne mais de travailler sur le rapport geste et musique. Il s'agit de trouver notre propre exploration circassienne avec nos moyens, avec nos instruments, avec nos corps trop souvent « oubliés » dans la musique.

Cette démarche valorise la place du musicien dans l'écriture scénique. Le concert final sera donc l'occasion de percevoir la face visible d'une nouvelle exploration pédagogique menée au sein des cours pendant l'année.

Calendrier du projet

1. *Une session de travail expérimentation animée par Julie Mondor avec l'ensemble des professeurs vendredi 10 octobre à l'EMMD de Fosses,*
2. *Une matinée de construction et mise en place du projet avec les enseignants impliqués, Julie Mondor et Jonathan Pontier : jeudi 27 novembre 2014, de 9h30 à 12h30 à l'EMMD de Fosses,*
3. *Des interventions dans les écoles de décembre 2014 à mai 2015, Pour chaque atelier d'école de musique impliqué, des visites régulières en accompagnement du professeur et de son groupe, pour l'aider à progresser dans la construction de son projet, l'inciter, le soutenir et le pousser dans sa démarche. Ces visites seront effectuées par Julie Mondor ou Vincent Berhault.*
4. *Le spectacle de la compagnie Barolosolo O temps d'O (avec un violoncelliste et un guitariste) le samedi 8 novembre à Bezons, le vendredi 13 mars à 20h à Fosses, le mardi 17 mars à 20h30 à Garges-Lès-Gonesse.*
5. *Le jeudi 12 mars 2015 de 9h30 à 12h30, matinée à destination des enseignants avec Julie Mondor à l'EMMD de Fosses : temps de partage-réflexion autour des expériences en cours pour réfléchir à l'évolution du projet mais aussi aux possibles résonances et/ou implications sur un plus long terme dans la pratique pédagogique au sein de sa classe ou au sein de l'école.*
6. *Trois séances de 3 heures pour monter "Pop Song" de Jonathan Pontier : samedi 11 et dimanche 12 avril, samedi 16 mai à l'EMMD de Fosses*
7. *Une restitution finale à Gonesse : samedi 30 mai après-midi : répétition générale ; dimanche 31 mai à Gonesse : filage technique et représentation*
8. *Un spectacle de la compagnie Le cirque Galapiat Marathon (guitare électrique, sample et bande son), juin 2015 à Gonesse*

Trois professeurs et plusieurs élèves de l'EMMD participent à ce projet. Les temps d'atelier se déroulent sur des heures de cours de formation musicale et des temps de répétition de l'ensemble intercommunal de flûtes.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante et tous les documents s'y réfèrent.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Forum des écoles de musique a été initié par l'ADIAM Val d'Oise. Le Conseil général a décidé par délibération n°9-01 du 17 février 2012 l'intégration du personnel et des activités de l'association au sein de son administration, dans l'objectif de renforcer la fonction de conseil et d'expertise de la Direction de l'action culturelle.

Considérant que l'école municipale de musique et de danse de Fosses a travaillé à la conception du projet 2014/2015 en relation avec la responsable de l'unité musique et enseignement artistique de la direction des affaires culturelles du Val d'Oise, le Conservatoire à rayonnement communal (CRC) de Garges-lès-Gonesse, l'École municipale de musique, danse, théâtre et arts plastiques de Gonesse, les écoles de musique municipales de Marly-la-Ville, Saint-Witz et Survilliers, le Conservatoire à rayonnement communal (CRC) de Sarcelles ;

Considérant que ce projet intitulé « Musique en corps ! » s'engage sur le thème des arts du cirque contemporain en résonance avec la programmation Cirqu'Evolution.

Considérant que le projet comprend un temps de formation pour les professeurs impliqués, des ateliers artistiques, la commande par le Conseil Général du Val d'Oise d'une œuvre au compositeur Jonathan Pontier, une représentation publique finale le dimanche 31 mai 2015 à l'Espace Jacques Brel de Gonesse.

Considérant que trois professeurs, ainsi que des élèves de l'école municipale de musique et de danse de Fosses participent au projet.

Considérant que l'école municipale de musique et de danse de Fosses met ses locaux à disposition.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat « Forum départemental des écoles de musique 2015 – Territoire plaine de France »

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°7 : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE DE VOIRIE CADASTREE AE N°645 – 1 RUE BERANGER

Intervention de Pierre BARROS :

Nous nous sommes dit que cette question-là on allait la laisser à Clément Gouveia. Comme tu n'étais pas là Clément, nous avons positionné Dominique. Je proposerais bien que ce soit toi Clément qui présente ce point.

Intervention de Clément GOUVEIA :

Dans le cadre de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner, le service informe systématiquement par écrit le notaire chargé de la vente d'un bien dont l'emprise foncière s'étend jusque la demi-voie située dans le prolongement de la propriété mise en vente, du statut privé de celle-ci.

Dans ce courrier, il est indiqué que la Ville est favorable au transfert des emprises livrées à la circulation publique dans le domaine public communal, pour l'euro symbolique. Il est également précisé que les frais d'acte liés à la cession de la demi-voie, sont pris en charge par la Commune.

Les acquéreurs ont ainsi parfaitement connaissance de la situation existante au moment de l'acquisition du bien. C'est à cette occasion que des propriétaires vendeurs ou des acquéreurs acceptent de céder à la Ville, des emprises correspondant à des demi-voies.

C'est ainsi que M. PERENNOU, propriétaire du bien sis 1 rue Béranger angle rue de Luzarches a accepté de céder pour l'euro symbolique au bénéfice de la Ville, l'emprise correspondant à la demi-voie située dans le prolongement de sa propriété, cadastrée AE n°645, pour une superficie cadastrale de 94 m².

La Ville se portera donc acquéreur de cette parcelle.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin de :

- **acquérir pour l'euro symbolique, la parcelle AE n°645 pour une superficie de 94 m² en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;**
- **autoriser la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition ;**
- **autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte d'acquisition et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L.2111-3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant que les propriétaires riverains de la rue Béranger sont pour la plupart d'entre eux, propriétaires de la demi-voie et du trottoir situés dans le prolongement de leur propriété ;

Considérant que la commune de Fosses gère depuis plusieurs années l'entretien de la voirie et des réseaux de cette voie ;

Considérant qu'à ce titre Monsieur PERENNOU accepte de céder pour l'euro symbolique à la commune, la parcelle cadastrée AE n°645 d'une superficie cadastrale de 94 m² correspondant à la demi-voie et au trottoir situés dans le prolongement de sa propriété située 1 rue Béranger angle rue de Luzarches ;

Considérant que les frais d'acte liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir pour l'euro symbolique les emprises de voirie et de trottoir situées dans le prolongement de la propriété sise 1 rue Béranger, cadastrée section AE n°645 pour une superficie de 94 m².

AUTORISE la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle dans le domaine public communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 8 : DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DU LYCEE DE LUZARCHES

Intervention de Jean-Marie MAILLE :

Le Syndicat Intercommunal pour la construction du lycée de Luzarches auquel adhère la ville de Fosses et 24 autres communes, a été créé par arrêté préfectoral du 19 juillet 1978.

Son objet étant achevé, le comité a décidé le 27 janvier 2014 à l'unanimité, la dissolution du syndicat et le versement du solde du compte au trésor du lycée Gérard de Nerval de Luzarches.

L'arrêté de dissolution du syndicat n'ayant pas été pris avant la fin du mandat municipal précédent, le renouvellement des instances dirigeantes est nécessaire (comité syndical et présidence) afin de prendre l'arrêté de dissolution de ce syndicat.

Il est demandé à chaque commune membre, de désigner ses représentants afin de siéger au Syndicat Intercommunal pour la construction du lycée de Luzarches. Les candidatures de Gildas Quiquempois, comme titulaire et Jean-Marie Maille comme suppléant sont proposées.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant, représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la construction du lycée de Luzarches.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant au sein du comité du syndicat intercommunal pour la construction du Lycée de Luzarches dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

<u>Titulaire :</u> - Gildas QUIQUEMPOIS	<u>Suppléant :</u> - Jean-Marie MAILLE
---	--

Après avoir procédé au vote,

Sont élus

Délégué titulaire : Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS par 26 voix

Délégué suppléant : Monsieur Jean-Marie MAILLE par 26 voix

QUESTION 9 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE ALEXANDRE DUMAS

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Par cette motion, en soutien aux parents d'élèves de l'école Alexandre Dumas et son équipe pédagogique, l'équipe municipale de la ville de Fosses souhaite exprimer son inquiétude sur l'avenir de l'école A. DUMAS.

En effet, l'inspection académique a informé dernièrement la ville, l'équipe pédagogique et les parents d'élève qu'au regard des effectifs annoncés, une des 4 classes de l'école A. DUMAS sera supprimée à la prochaine rentrée scolaire.

Face à une telle annonce, nous, élus du conseil municipal de Fosses, nous nous opposons à cette fermeture.

L'Etat ne peut pas tenir des discours sur l'épanouissement des élèves dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires et dans le même temps détricoter l'organisation pédagogique de nos écoles, en nous expliquant qu'il n'y a pas assez d'instituts dans notre département et qu'il faut les récupérer là où on peut fermer des classes.

Cette fermeture, entraînerait une organisation de l'école en classes de triples niveaux, ce qui soulève plusieurs questions :

- Qu'en est-il de la formation des professeurs des écoles à enseigner sur 3 niveaux ?
- Cette configuration d'apprentissage sur 3 niveaux demandera une grande autonomie aux élèves : quel accompagnement sera proposé aux enfants qui sont ou seront en difficulté ?

De plus, cette réorganisation va dégrader les conditions d'accueil des élèves mais aussi dévaloriser le travail des professionnels que sont les institutrices et les agents techniques municipaux.

Dans cette partie de Fosses où il y a aujourd'hui urgence à réintroduire de la vie, du lien social, cette école est très importante : avec les services techniques de la ville, c'est le dernier service public présent au village. Il y a de quoi être inquiet par la perspective qu'entraînerait cette confirmation de fermeture avec entre autres, la multiplication probable de demandes de dérogations sur d'autres écoles de la ville. Cet état de fait engendrerait le risque d'une nouvelle diminution des effectifs et à terme nous pourrions être confrontés à la fermeture de l'école.

Aujourd'hui, l'ensemble du Service Public est visé, malmené, paupérisé et demain, jeudi 9 avril, des hommes et des femmes seront dans la rue pour manifester contre ces orientations gouvernementales. L'Education Nationale, n'est malheureusement pas épargnée par ces mesures qui répondent à des exigences de réduction du déficit de l'État. Mais ces économies sont-elles appropriées alors que l'école n'est pas « une charge à réduire » mais un investissement pour l'avenir.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Fosses s'oppose à cette fermeture de classe à l'école A Dumas et interpelle les services de l'Etat sur les conséquences que cette fermeture entraînerait pour les enfants et leurs familles, pour notre service public et tout simplement pour notre ville....

Intervention de Pierre BARROS :

Nous avons confirmation qu'il y a un blocage sur l'école Alexandre Dumas. Nous avons déjà rencontré les parents qui poursuivent une action et le positionnement clair de notre conseil municipal est important pour le soutien à la fois des parents, des élèves, de l'équipe pédagogique, du personnel d'accompagnement, ASEM et autre qui travaillent sur cette école.

Intervention de Patrick MULLER :

En plus de la fermeture annoncée à l'école Alexandre Dumas, une classe à Alphonse Daudet Élémentaire est en observation pour fermeture car nous serions à 2 élèves en-dessous du seuil à la rentrée prochaine.

Intervention de Pierre BARROS :

Lors de notre rencontre avec l'Inspectrice, potentiellement 3 classes étaient touchées par un risque de fermeture. Il s'agit de classes à Alphonse Daudet, Henri Barbusse et Alexandre Dumas. Nous avons eu

récemment confirmation pour Alexandre Dumas. Il semblerait que pour Daudet et Barbusse rien ne soit confirmé. C'est peut-être sous surveillance mais je pense que cela devrait bien se passer. Pour Dumas, il y a une bataille à mener et il faut se serrer les coudes.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Nous rencontrons prochainement les parents.

Intervention de Michel NUNG :

En termes de remarque, ce qui est très gênant dans cette motion, c'est qu'il y ait une contradiction par rapport au positionnement des élus socialistes qui participent au gouvernement. Je trouve regrettable que la ligne sur l'opposition aux orientations nationales m'amène à m'abstenir sur cette motion, mais effectivement, c'est la position que je prendrai.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Je peux te comprendre mais le contexte fait que c'est la réalité du terrain.

Intervention de Blaise ETHODET :

Oui, c'est peut-être la réalité du terrain quand nous parlons des postures nationales. Le fait que nous défendions la fermeture de classe, je trouve qu'il est dommage de ramener cela à une posture nationale.

Intervention de Pierre BARROS :

L'Inspectrice m'a dit, lors de notre rencontre, qu'il n'y avait pas assez d'enseignants dans le Val d'Oise, la faute à qui ? Depuis quand ? Je n'en sais rien. Malheureusement nous sommes aussi dans des contextes de réduction et je pense que cela n'arrange rien. L'Inspectrice a été élue socialiste pendant de nombreuses années et l'est encore me semble-t-il. A un moment donné je comprends que cela soit difficile à gérer. Mais ce qui est sûr, c'est que c'est bien une réalité de terrain. Les conséquences au niveau des effectifs de l'Education Nationale sur la circonscription donnent cela. Là où ils étaient plutôt souples, notamment par rapport à l'école Dumas, comme cela se tend, la DASEN dit « on prend les enseignants pour les mettre où il y a besoin ».

Nous sommes dans une situation qui jusqu'à présent était acceptable. L'inspectrice regardait l'école Dumas avec attention et bienveillance de par la spécificité de cette école, ce qui est relaté par Jeanick dans le cadre de la motion. Je suis quelqu'un de souple, même si je pense que ce n'est pas forcément facile pour tout le monde mais s'il faut éventuellement apporter une petite modification pour faire en sorte que l'unité du conseil municipal puisse se faire sur cette motion, moi je veux bien faire le pas et je mets cela à la discussion.

Intervention de Patrick MULLER :

Nous allons le faire mais c'est du chantage.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Comme le disait monsieur le Maire, nous allons essayer d'en sortir par le haut.

Evidemment, je ne suis pas pour retirer cette phrase mais pour préserver l'unité je vais faire en sorte que la phrase soit enlevée. J'ajouterai que deux bâtiments vont être livrés d'ici l'été prochain avec un apport de population, d'où quelques vives inquiétudes lorsque l'on entend qu'une classe à Barbusse et une à Daudet sont sous surveillance.

Intervention de Jean-Claude DAVID :

Il faut que nous soyons une cellule municipale. Pour moi, il n'y a pas de parti de droite ni de gauche, il y a le bien des enfants et pour nous il n'y a aucune problème.

Intervention de Pierre BARROS :

Nous retirons le paragraphe « aujourd'hui l'ensemble du service public est visé ... »

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Pourquoi ne pas laisser «Aujourd'hui, l'ensemble du Service Public est visé, malmené, paupérisé et demain, jeudi 9 avril, des hommes et des femmes seront dans la rue pour manifester »

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Nous nous arrêtons à « ... manifester ».

Intervention de Blaise ETHODET :

De toute façon je pense que nous sommes tous unanimement d'accord pour le principe de défendre la non fermeture de classe. Après c'est une question de choix de mots. On ne va pas se faire caricaturer non plus.

Intervention de Clément GOUVEIA :

Si nous sommes tous d'accord, pourquoi chipoter pour trois mots ?

Intervention de Blaise ETHODET :

On ne chipote pas.

Intervention de Michel NUNG :

Ce n'est pas chipoter que d'être cohérent en termes de ligne politique et effectivement quand je me positionne en tant que socialiste et participant à un gouvernement, je suis désolé, mais effectivement je ne peux pas me permettre de voter localement contre un gouvernement et pour nationalement. Je reste cohérent vis-à-vis de moi-même. Retirer le terme « gouvernemental » me suffit en soi pour avoir mon adhésion. C'est ma position d'élu socialiste.

Intervention de Pierre BARROS :

Nous pouvons en rester là.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Pour moi ce qui est dit concernant la manifestation de demain a du sens.

Intervention de Pierre BARROS :

Je vous propose de nous arrêter à « pour manifester » et de passer au vote sur le texte suivant :

Par cette motion, en soutien aux parents d'élèves de l'école Alexandre Dumas et son équipe pédagogique, l'équipe municipale de la ville de Fosses souhaite exprimer son inquiétude sur l'avenir de l'école A. DUMAS.

En effet, l'inspection académique a informé dernièrement la ville, l'équipe pédagogique et les parents d'élève qu'au regard des effectifs annoncés, une des 4 classes de l'école A. DUMAS sera supprimée à la prochaine rentrée scolaire.

Face à une telle annonce, nous, élus du conseil municipal de Fosses, nous nous opposons à cette fermeture. L'Etat ne peut pas tenir des discours sur l'épanouissement des élèves dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires et dans le même temps détricoter l'organisation pédagogique de nos écoles, en nous expliquant qu'il n'y a pas assez d'instits dans notre département et qu'il faut les récupérer là où on peut fermer des classes.

Cette fermeture, entraînerait une organisation de l'école en classes de triples niveaux, ce qui soulève plusieurs questions :

- Qu'en est-il de la formation des professeurs des écoles à enseigner sur 3 niveaux ?
- Cette configuration d'apprentissage sur 3 niveaux demandera une grande autonomie aux élèves : quel accompagnement sera proposé aux enfants qui sont ou seront en difficulté ?

De plus, cette réorganisation va dégrader les conditions d'accueil des élèves mais aussi dévaloriser le travail des professionnels que sont les institutrices et les agents techniques municipaux.

Dans cette partie de Fosses où il y a aujourd'hui urgence à réintroduire de la vie, du lien social, cette école est très importante : avec les services techniques de la ville, c'est le dernier service public présent au village. Il y a de quoi être inquiet par la perspective qu'entraînerait cette confirmation de fermeture avec entre autres, la multiplication probable de demandes de dérogations sur d'autres écoles de la ville.

Cet état de fait engendrerait le risque d'une nouvelle diminution des effectifs et à terme nous pourrions être confrontés à la fermeture de l'école.

Aujourd'hui, l'ensemble du Service Public est visé, malmené, paupérisé et demain, jeudi 9 avril, des hommes et des femmes seront dans la rue pour manifester.

L'Education Nationale, n'est malheureusement pas épargnée par ces mesures qui répondent à des exigences de réduction du déficit de l'État. Mais ces économies sont-elles appropriées alors que l'école n'est pas « une charge à réduire » mais un investissement pour l'avenir.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Fosses s'oppose à cette fermeture de classe à l'école A Dumas et interpelle les services de l'Etat sur les conséquences que cette fermeture entraînerait pour les enfants et leurs familles, pour notre service public et tout simplement pour notre ville...

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

FIN DE SEANCE : 22h 43